

## COMMISSION LOCALE DE L'EAU

### Compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2018 à Roumoules

#### Présents

Voir tableau joint en fin de compte-rendu.

#### Introduction de la réunion

Monsieur ESPITALIER accueille les membres de la CLE et les remercie pour leur présence.

Il rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Validation du rapport d'activité 2017 de la CLE
- Validation d'une proposition de modification de la CLE
- Validation du bilan du programme d'actions 2018 et du programme prévisionnel 2019 du contrat rivière Verdon
- Retour sur la saison estivale 2018 et suites à donner aux sollicitations FDPPMA 04
- Points d'actualité

#### Validation du rapport d'activité 2017 de la CLE

Le rapport d'activité a été mis en ligne en amont de la réunion sur la plateforme du Parc :

- Aller sur <http://149.202.210.188/collab>
- Saisir Login (exterieur1) et mot de passe (exterieur)
- Si cet utilisateur est déjà utilisé essayer Login (exterieur2) et mot de passe (exterieur) (Attention il n'y a pas d'accents volontairement)
- Ouvrir le dossier qui vous concerne en cliquant dessus : **Eau et milieux aquatiques / Réunion CLE 201118**
- Passez avec la souris sur le fichier que vous souhaitez télécharger, une coche verte apparaît, cliquez pour sélectionner (recliquez pour désélectionner). Le fichier choisi apparaît alors en grisé et contours rouges
- Option 1 : Cliquez droit, un menu apparaît. Cliquez sur télécharger (sur ce menu ou sur le menu à gauche) / Acceptez le téléchargement
- Ou Option 2 : Allez avec la souris sur la bande de texte, un texte vous proposant le téléchargement apparaît : Cliquez droit / accepter le téléchargement
- Attention le serveur génère alors un fichier zip qui peut demander un peu de temps (le serveur est un peu lent)

Selon l'article R212-34 du Code de l'Environnement, la CLE établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre du SAGE.

Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis aux préfets des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône-Rhône et du Var, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de Bassin Rhône-Méditerranée.

Le projet de rapport d'activité avait été mis en ligne sur la plateforme du Parc (voir ci-dessus). Il présente :

- **Le contexte** (pourquoi un SAGE sur le bassin, périmètre, structure porteuse, CLE, enjeux objectifs et dispositions du SAGE)
- **Les objectifs et le bilan 2017**
  - **Gestion grands aménagements** : saison estivale difficile / hydrologie, position de la CLE du 19/12/17
  - **Organisation du territoire** : validation des nouveaux statuts du syndicat le 15/11/17 (extension du périmètre du syndicat au bassin versant pour la compétence eau) : 57 communes adhérentes sur 69, 2 départements, Région, 5 EPCI sur 9
  - **Organisation de la compétence GEMAPI** : concertation EPCI, diagnostic de territoire, proposition d'une organisation pour 2018 (actions portées par le syndicat mixte via conventions)

- **Contrat rivière** : signature à Vinon le 28/06/17 (2017-2022)
- **Projet de restauration hydromorphologique du Colostre** : démarrage maîtrise d'œuvre, étude des représentations sociales, 1 réunion publique, conventions de co-maîtrise d'ouvrage syndicat/communes, 4 représentations spectacle du Crieur
- **Plans de restauration et d'entretien** : dépôt dossier DIG en avril ; travaux limités à parcelles communales en l'absence de DIG (bas Verdon à Vinon, + ASA Jabron)
- **Conventions EDF** : renouvellement (2017 – 2022)
- **Convention SCP** : 300 000 € dépensés sur 5 Stations d'épuration (Moustiers Sainte- Marie, Castellane (ZA), Allemagne, Vinon-sur-Verdon, Allos) ; 30 jours d'expertise sur l'étude de développement agricole de la vallée du Colostre
- **Plan de gestion sédimentaire du haut Verdon** : finalisation de l'étude
- **Zones humides** : accompagnement plans gestion, démarrage élaboration plan gestion stratégique
- **Prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme** : porters à connaissance et avis
  - Porters à connaissance : Allos, Valderoure
  - Avis : Moustiers, Le Bourguet, Esparron, Bauduen, Saint-Laurent, Peyroules, Valensole
- **Demandes d'avis au titre du SAGE** :

Pétitionnaire	Nom du projet	Régime loi sur l'eau	Avis rendu
CEA	Modification du démantèlement de l'installation nucléaire de base n°52 dénommée ATUE		
Société Giraud et Fils	Demande d' autorisation d'exploiter au titre des ICPE, carrière La Baume et Le Ginestet (Tourtour)	ICPE	(Hors bassin)
Commune Thorame-Haute	Ravin du Riou : consolidation de berge et réalisation d'une plage de dépôt	Autorisation unique + DIG	Avis favorable avec demande prise en compte préconisations techniques
	Procédure mandataire 2017 : régularisation des prélèvements d'eau agricole individuels (04)	Autorisation	
SM PNR Verdon	Plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon	Autorisation	
CD 04	Travaux pont ravin du Cabroulet (Rougou)	Déclaration	Avis favorable avec demande de prise en compte de recommandations techniques
ASL Artuby	Prélèvements agricoles sur l'Artuby - Saison 2017	Autorisation	Dossier ne permet pas de vérifier la conformité avec le SAGE
SMVA	Projet de réaménagement des pistes skiabiles au domaine Val d'Allos 1800 - Rejet des eaux pluviales	Déclaration	
Solaire Direct	Parc solaire adrech du Défends - Rejet d'eaux pluviales (compléments)	Autorisation	
Commune de Saint-Paul-lez-Durance	Projet de PLU arrêté		
AAPPMA Verdon Colostre	Entretien restauration bas Verdon : recharge sédimentaire, création frayères artificielles, diversification habitats	Déclaration	Avis favorable avec demande de prise en compte de recommandations techniques
Commune d'Allos	Création d'une passerelle sur le Verdon	Déclaration	Demande de compléments au dossier, et demande de prise en compte de recommandations techniques
CCAPV	Modification du passage à gué du hameau de Berland au droit du ravin des Bonnes Fonts (Peyroules)	Déclaration	Avis favorable avec demande prise en compte préconisations techniques

Alpes du Sud Matériaux	Forage destiné à l'alimentation en eau de la centrale à béton de la carrière Alpes du Sud Matériaux (Peyroules)	Déclaration	Avis favorable avec demande de justifier l'absence d'impact de ce nouveau forage sur les zones humides situées à proximité
CD 04	Travaux d'entretien de l'aqueduc de Gadenon (Beauvezzer)	Déclaration	

• **Demandes d'avis au titre du Parc :**

Pétitionnaire	Nom du projet	Régime loi sur l'eau (déclaration / autorisation)	Avis rendu
Préfet 04	Modification de l'arrêté relatif à l'exercice de la pêche dans le 04		

**La CLE valide le rapport d'activité 2017**

**Validation d'une proposition de modification de la CLE**

Actuellement la CLE comprend 50 sièges.

- **Collège des collectivités : 25 sièges**
  - Représentation des communes par « zones géographiques » : 12 zones
  - Syndicat mixte : 3 sièges
  - EPTB Durance : 1 siège
  - SMVA : 1 siège
  - Conseil régional : 2 sièges
  - CD 04 : 2 sièges
  - CD 83 : 2 sièges
  - CD 06 : 1 siège
  - CD 13 : 1 siège
- **Collège des usagers : 13 sièges**
- **Collège Etat : 12 sièges**

Une mise à jour de la composition de la CLE est nécessaire pour pourvoir les sièges vacants (2 collectivités : SMVA, CDO4 / 1 usager : GPSEVV).

Il est proposé d'en profiter pour passer d'une représentation par zone géographique à une représentation par intercommunalité, le territoire étant maintenant complètement couvert. La représentation par zone géographique est difficile à gérer (zones « informelles » ne correspondant pas à des collectivités : groupes de communes).

Il y a 12 zones géographiques dans la composition actuelle, contre 9 EPCI, sachant qu'il y a un équilibre imposé au niveau de la CLE (au moins 50 % élus, au moins 25 % usagers, le reste Etat). Deux solutions sont donc envisageables :

- **Solution 1** : 22 sièges collectivités (au lieu de 25 actuellement) ; 11 sièges usagers (enlever 2 sièges) ; 11 sièges Etat (enlever 1 siège) – Total 44 sièges
- **Solution 2** : 2 sièges pour les EPCI représentant plus de 10 % du BV (CCAPV ; CCLGV ; DLVA), 1 siège pour les autres EPCI ⇒ on ne touche pas aux autres collèges

Il semble très difficile d'enlever un membre au niveau du collège des usagers, et un membre du collège de l'Etat, tout en restant représentatif des enjeux du territoire.

**Les membres de la CLE valident la solution 2.**

**Solliciter le Préfet pour la prise de l'arrêté préfectoral,**

**dans la démarche le Préfet consulte les associations des maires pour la désignation des représentants.**

Concernant le Bureau de la CLE, chargé notamment des avis, il est rappelé par M. ESPITALIER et M. PREVOST que l'un des sièges du collège des usagers était occupé par la SCP, avec l'idée d'une alternance annuelle entre la SCP et EDF. Il est donc proposé qu'EDF prenne la suite de la SCP pour 2019. Mme LE NORMANT accepte cette proposition.

M. ESPITALIER en profite pour remercier François PREVOST, qui va quitter ses fonctions pour partir à la retraite, pour toute son implication pour le Verdon, le SAGE et la convention de partenariat avec le syndicat mixte du Parc. François PREVOST indique que ces actions sont une vraie source de satisfaction et ont permis de créer une vraie relation de confiance et de partenariat. Il présente son remplaçant, Vincent KULESZA.

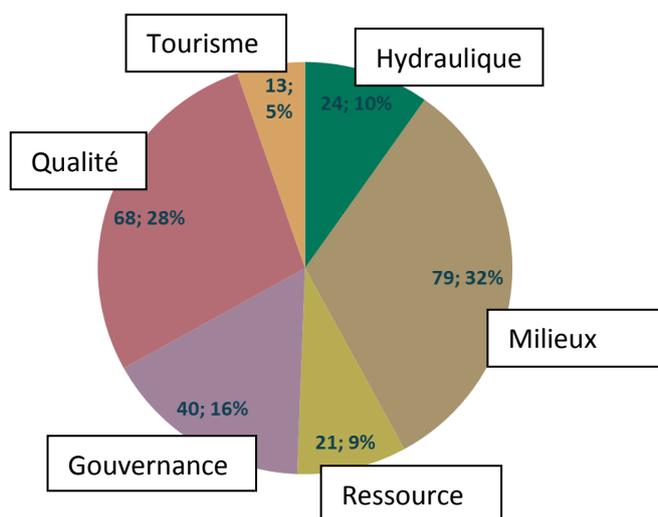
M. ESPITALIER remercie également Laurent BOURDIN qui va quitter ses fonctions à l'Agence de l'eau. M. BOURDIN en profite pour rappeler que le SAGE est un vrai outil de démocratie locale, avec le bon exemple de la CLE du Verdon, le fonctionnement est parfois lourd, on n'a pas toujours le quorum, mais ce n'est pas le plus important.

## Contrat rivière : validation du bilan 2018 et du programme 2019

C. GAUTIER présente le bilan 2018 du contrat rivière et le programme 2019 : voir diaporama.

Rappel du nombre d'opérations du contrat par volet :

### Répartition du nombre d'opérations du contrat de rivière Verdon 2 (2017-2022) par volet



Le taux d'avancement du contrat est de 84% (par rapport au calendrier prévu) : sur 245 opérations 208 devaient démarrer en 2016-2018 :

- 96 en cours
- 60 terminées
- 1% annulées
- 15% reportées

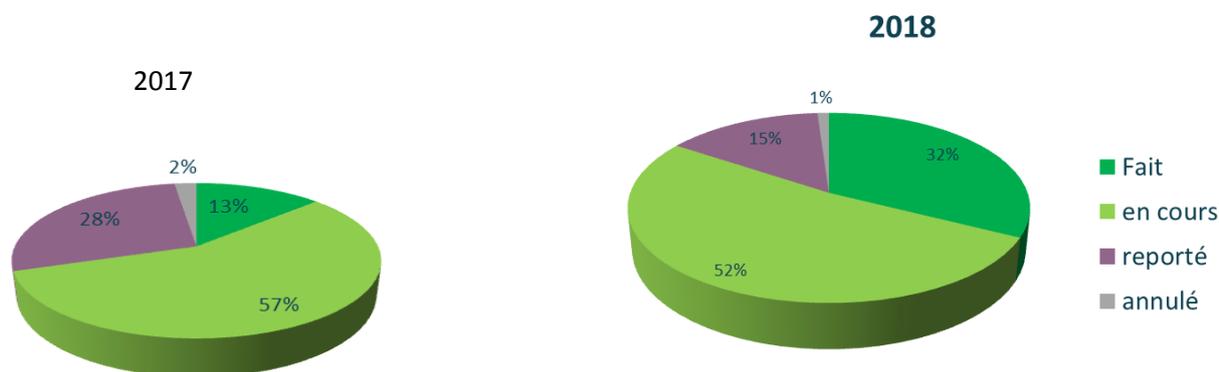
Volet	Démarrage 2019	Actions en cours en 2019
Volet 1 - Hydraulique	11	20
Volet 2 - Milieux	23	52
Volet 3A - Ressource	3	12
Volet 3B - Gouvernance	6	22
Volet 4 - Qualité	19	47
Volet 5 - Tourisme	5	11
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>164</b>

En 2019 :

- 45 nouvelles opérations doivent démarrer en plus des 23 reportées
- Soit **67 nouvelles opérations** en plus des **97 en cours** (soit 164 opérations)
- Préparation du bilan à mi-parcours, et de l'avenant 2020-2022 (contrat 2017-2022 sous forme de deux périodes de 3 ans). Concernant l'avenant à mi-parcours, Laurent BOURDIN rappelle que le Xème programme

de l'Agence est terminé (plus d'instruction), le XIème programme est voté : possibilité de le présenter lors d'une prochaine réunion. L'Agence restera un partenaire sur la GEMA. L'aide à la ruralité restera (Agence = outil de solidarité entre les territoires), mais la porte d'entrée va glisser vers les EPCI. Même si les EPCI n'ont pas encore pris les compétences eau potable assainissement, il faut dialoguer avec eux car au plus tard en 2026 ils seront concernés par les investissements réalisés aujourd'hui. Le contrat rivière est toujours un outil, mais l'Agence n'ira plus vers de gros contrat à 200 fiches actions (avoir un « cœur de contrat » sur lequel s'engage l'Agence) : volonté des administrateurs de mieux maîtriser les engagements de l'Agence, pour être sûr de les honorer.

- Contexte politique et financier défavorable



Le bilan est présenté volet par volet (nombre d'opérations prévues, réalisées, en cours, reportées).

Sur le volet ressource, les outils de communication réalisés cette année sont présentés, il est rappelé que les présentoirs avec les fiches conseil sur les économies d'eau sont disponibles pour les communes et EPCI.

Sandrine DENHAIN demande si une évaluation des résultats des actions économies d'eau a pu être faite. Pour les diagnostics de bâtiments communaux, un volume potentiel d'économies a été évalué et des outils de suivi proposés.

Pour les actions de sensibilisation du grand public, pas d'évaluation des résultats, c'est quelque chose de très difficile.

Suite à l'interpellation de Mme BAGARRY (Moustiers-Sainte-Marie), François PREVOST rappelle que la visite du centre de télécontrôle des transferts d'eau de la SCP prévue en 2018 a été annulée faute d'inscrits, mais que la SCP se tient toujours à disposition pour l'organisation de cette visite si des élus sont motivés.

M. FONTICELLI intervient pour indiquer que les fiches invasives qui ont été réalisées en 2018 demanderont à être actualisées régulièrement.

Sur le volet qualité, François PREVOST souhaite insister sur le grand besoin de pédagogie sur l'intervention financière de la SCP sur les projets d'assainissement dans le cadre de la convention de partenariat avec le syndicat mixte. Il rappelle que cette solidarité aval amont est une contribution volontariste dont l'argent vient des recettes de l'eau. Elle est incitative (participation plus importante si traitement tertiaire). L'intervention de la SCP se fait sur demande du syndicat mixte, et c'est le syndicat qui instruit la demande. Il faut le rappeler car cette participation est rentrée dans les mœurs et il y a parfois des réactions inappropriées (injonctions à payer...). En 10 ans, plus de 20 stations d'épuration ont été aidées, pour plus de 20 millions d'euros. Cette aide est très appréciable pour de très gros projets concernant de petites communes (problème des grosses variations saisonnières de population).

Les différents techniciens du pôle eau et milieux aquatiques du syndicat mixte présentent l'avancement des principaux projets : voir présentation

- Etude de danger des digues de Vinon sur Verdon (Anne VARY, chargée d'étude GEMAPI)
- Renouvellement de la DIG pour les programmes d'entretien des ripisylves à l'échelle du bassin versant (Guillaume RUIZ, technicien rivière)
- Travaux d'entretien ripisylve 2018 (Guillaume RUIZ)
- Restauration des continuités écologiques en rivière (Baptiste ROULET, chargé de projet continuités et Colostre). Catherine LE NORMANT complète la présentation en indiquant que sur le seuil de Gréoux, en 2019 une concertation est prévue avec les ayants droits du canal Noirel par rapport à la réalimentation (utilisation du canal de Pontoise). Les travaux sont prévus en 2020-2021. Elle indique aussi que des échanges sont en cours avec la commune de Vinon pour la réalimentation du canal d'irrigation suite à l'enlèvement des seuils (la commune souhaiterait un piquage sur la conduite forcée, qui conduirait à des pertes économiques pour EDF). Laurent BOURDIN se félicite qu'il y ait une vraie dynamique sur le sujet. Il y a une forte implication des fédérations de pêche, ce qui est important. L'Agence soutient le projet de restauration des continuités de Gréoux, et les aménagements liés afin que le site garde son attractivité. Il rappelle que la solution de suppression des ouvrages reste la meilleure solution, qui permet de ne plus avoir de contraintes de gestion. Il s'agit de projets ponctuels, mais petit à petit on arrive sur des linéaires ouverts à la libre circulation importants !
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre (Baptiste ROULET)
- Démarche d'organisation de la compétence GEMAPI (Anne VARY). Laurent BOURDIN indique que la démarche est lourde (phases juridiques, administratives...) mais capitale car elle va aboutir à la nouvelle structuration des acteurs de la gestion de l'eau. Sur certains territoires on n'a pas

ces discussions à l'échelle du bassin : les EPCI gardent la compétence... Les territoires qui ne se structurent pas vont beaucoup y perdre.

M. HERRIOU demande quels sont les poids financiers respectifs du GEMA et du PI.

M. OLIVARI rappelle que le conseil d'Etat, saisi par une association, a affirmé qu'il devait y avoir un certain équilibre entre le GEMA et le PI par rapport à l'utilisation de la taxe.

M. GOTTARDI indique que le curseur peut bouger entre GEMA et PI, la définition de la compétence n'est pas précis, il faut le définir au niveau local en fonction des enjeux.

#### Proposition des actions portées par le syndicat mixte en 2019 (préparation du budget)

- **Poursuite actions en cours :**
  - Animation SAGE, animation contrat rivière (bilan à mi-parcours, avenant 2020-2022)
  - Animation zones humides, plan de gestion stratégique
  - Accompagnement projets continuités
  - Animation démarche GEMAPI
  - Projet de restauration du Colostre (travaux Saint-Martin)
  - Travaux d'entretien bas Verdon, Artuby Jabron
  - Etude de danger digues de Vinon + travaux débroussaillage digues
  - Supports de communication : 1 édition
- **Nouvelles actions, pas encore déposées (DM)**
  - Etude plan de gestion sédimentaire bas Verdon / moyen Verdon
  - Etude ressource bassin Colostre
  - Stages : à valider, diagnostics bâtiments communaux économies d'eau ?
- **Actions pilotées par autres pôles du Parc :**
  - Projet Regain plateau de Valensole
  - Etudes / travaux embarquements eau vive (Régie)
  - Aménagement plage de Saint-Julien-le-Montagnier (Régie)
  - Plan de gestion moyen Verdon, formations professionnels eau vive
  - Actions pédagogiques scolaires
  - Projet de recherche ethno-historique sur l'eau

*Pour plus de détails : voir les documents mis en ligne sur la plateforme avant la réunion :*

- *Bilan 2018 du contrat rivière Verdon*
- *Avancement des actions du contrat rivière Verdon – Décembre 2018*

**La CLE valide le bilan 2018 et le programme 2019**

## **Retours sur la saison estivale 2018 et sollicitations FDPPMA04**

Retours saison 2018 : année particulièrement humide

- Turbinés très nombreux au printemps
- 17 lâchers en juillet ; 16 lâchers en août
- Pour mémoire, en 2017 : 4 lâchers + 1 lâcher exceptionnel le 15/08 + 1 lâcher anticipé le 01/09

Rappel des sollicitations de la FDPPMA04 :

- **Courrier au Préfet de nov 2016 :**
  - Revoir les gradients de montée / descente des éclusées en aval usines Chaudanne et Vinon
  - Demander une remise dans le lit du Verdon des matériaux extraits à Saint-André (prochain arrêté d'autorisation, mesure compensatoire)
- **Courrier au Président de la CLE 12/06/17 :**
  - Demande étude d'impact des éclusées moyen et bas Verdon
  - Opposée aux lâchers estivaux aval Chaudanne : demande débit constant l'été
  - Opposée à l'abaissement estival du débit réservé aval Chaudanne : demande un débit réservé de 3 m<sup>3</sup>/s toute l'année
- **Note au Préfet et au Président de la CLE de juillet 2018 :**
  - Augmenter le débit réservé de Chaudanne à 2,2 m<sup>3</sup>/s en été
  - Limiter à 10 m<sup>3</sup>/s les lâchers d'eau pour le rafting et les regrouper sur deux journées consécutives
  - Profiter des volumes d'eau excédentaires de l'année 2018 pour expérimenter une augmentation du débit réservé de 1,5m<sup>3</sup>/s à 2,2m<sup>3</sup>/s

### Demande 1 : impact des éclusées

**Ce qui a été fait jusqu'à maintenant :**

- L'impact environnemental des 2 jours d'éclusées l'été n'a pas été étudié précisément, mais évaluation des impacts globaux de la gestion initiale avant relèvement du débit réservé  
     ⇒ Aval de Chaudanne : l'impact des éclusées prédomine sur impact du seul débit réservé
- Action préconisée (MRE) et réalisée pour limiter cet impact : relèvement du débit réservé, afin de diminuer l'amplitude des variations de débit (analyse des variations de surfaces mouillées...). Relèvement mis en œuvre en 2011.

**Ce qui est encore prévu :**

- « Suite à la mise en œuvre de la nouvelle gestion des débits, évaluer les impacts résiduels sur le fonctionnement des milieux aquatiques (suivis / étude) »      ⇒ **Suivis en cours (2008 – 2018)**
- « Définir et mettre en œuvre, si nécessaire au vu des impacts identifiés, des améliorations des consignes d'éclusées »      ⇒ **Selon les résultats des suivis, étude sur l'impact résiduel lié aux éclusées (EDF 2019-2020)**

La CLE du 19/12/17 avait décidé de ne pas anticiper ce calendrier.

Le rendu des suivis est prévu au premier trimestre 2018. La restitution des résultats permettra de discuter avec l'ensemble des acteurs des suites à donner.

**Demande 2 – Remise dans le lit des matériaux extraits à Saint-André**

- L'étude du plan de gestion des matériaux a montré le besoin de réinjections dans le haut Verdon
  - Aval barrages de Chaudanne et Gréoux : secteurs en déficit, besoin d'une étude (définir objectifs, points et modalités d'injection...)
    - Etude plan de gestion sédimentaire bas Verdon prévue au contrat rivière en 2019/2020, intégrer le moyen Verdon
    - Etude de la FDPMA en cours sur des expérimentations d'injections à vocation « milieux »
- ⇒ **A intégrer au prochain arrêté préfectoral / extractions à Saint-André, en fonction des résultats des études ?**
- ⇒ **Voir possibilité de dédier dès à présent un volume pour les expérimentations de la FDPMA ?**

Mme LE NORMANT indique qu'une étude est en cours au niveau de la queue de retenue de Castillon pour optimiser les curages par rapport à la problématique de continuité au niveau du seuil de Méouilles.

M. GOTTARDI indique que cette question de réutilisation de matériaux issus des curages de la queue de retenue de Castillon doit être discutée avec le pétitionnaire et les entreprises : réunion spécifique.

**Demande 3 – Augmenter le débit réservé l'été (Chaudanne)**

**Ce qui a été fait jusqu'à maintenant :**

- Décision de la CLE de choisir un scénario qui permette de maintenir des lâchers pour les sports d'eau vive. Validation des débits réservés votée à l'unanimité
- Commission Chaudanne, en charge des questions de sécurité : avis négatif pour un débit de 2 m3/s l'été (/ risques pour la fréquentation)
- Suivi de l'effet du relèvement des débits réservés en cours (fin 2008 – 2018)
- SAGE a permis une anticipation du relèvement du débit réservé (2011 au lieu 2014) ainsi qu'un gain / débit plancher loi sur l'eau:

	Débit réservé	Loi sur l'eau Débit plancher 31-12-2013	SAGE Verdon
<b>Chaudanne</b>	0.5 m3/s (M/27)	0.675 m3/s (M/20)	3 m3/s hors saison (M/4.5) 1.5 m3/s l'été (M/9)
<b>Gréoux</b>	1 m3/s (M/34.5)	1.72 m3/s (M/20)	2.2 m3/s (M/16)

**Suites à donner :**

- SAGE prévoit possibilité de revoir le débit réservé, dans la limite du nouvel équilibre économique de la concession :
  - Relèvement (2 l'été) en fonction résultats études et suivis ;
  - Ou baisse, en fonction évolution climatique...
- Rouvre-t-on les discussions sur le débit réservé ? (révision du SAGE ?) :
  - Attentes différentes des acteurs (baisse / augmentation ....)

- Pas suffisamment de recul sur les effets du relèvement ? : suivis en cours + études complémentaires à mener (impact éclusées...)
- Prendre en compte évolution du contexte (ressource en eau, besoins...)
- Formaliser les besoins, apporter arguments (évaluer impacts, gains attendus...)

Avis de la CLE du 19/12/17 : ne pas rouvrir tout de suite les discussions sur les débits réservés, aller au bout des suivis prévus, expertise sur les effets du relèvement, vision globale (rappel : objectif de bon potentiel sur cette masse d'eau qui est fortement modifiée).

- Réponse de la préfecture du 3 août 2018 :
  - Rappel du fait que le choix du débit réservé à fait l'objet de très larges débats au sein de la CLE
  - Nécessité d'attendre le rendu des suivis pour remettre en cause la gestion actuelle
  - Réexamen à la lumière de l'évolution climatique, des évolutions morpho...
  - Phase de renouvellement de la concession de Castillon-Chaudanne en cours, nécessité de connaître le débit réservé en amont du renouvellement de la concession
    - ⇒ **Conseille une saisine du service de contrôle d'EDF sur la compatibilité d'une révision du SAGE avec le renouvellement de la concession**

M. PICON indique qu'il pense que si une CLE et un SAGE existent, il y a obligation de consulter la CLE sur le cahier des charges lors de la démarche de renouvellement (loi transition énergétique). Il indique que la commission hydroélectricité portée par l'EPTB Durance aura à l'ordre du jour de sa prochaine réunion un point sur les procédures de renouvellement de concessions.

M. PREVOST et M. PICON confirment qu'il leur semble pertinent de saisir officiellement la DREAL sur la procédure de renouvellement.

Concernant l'augmentation du débit réservé, M. OLIVARI indique que cela nécessite une étude, pas possible de se positionner sans (examiner tous les aspects : température...).

Sur la raison du choix de rester à un débit réservé de 1.5 l'été (raisons de sécurité), M. MICHEL remet en cause cet argument qui n'est pas objectif selon lui : pour lui les accidents ont lieu les jours de lâchers, pas les jours en débit réservé. Avec les apports intermédiaires, le Verdon est fréquemment au-delà de 2 m<sup>3</sup>/s, il n'est donc pas cohérent d'avoir rejeté le débit réservé à 2 pour des motifs de sécurité : il faudrait toujours interdire tous les usages !

C. GUIN rappelle que les risques invoqués concernaient la fréquentation par le public, hors activités encadrées, même si la baignade est interdite : risques pour les enfants par exemple, les débits envisagés n'étant pas dissuasifs, et de nombreuses pratiques dangereuses étant observées (matelas gonflables...). Les jours de lâchers, le débit est dissuasif.

M. BAUDRY rappelle que ces discussions sur les aspects sécurité au moment du choix du débit réservé se sont basées sur des essais et sur l'expertise des services compétents, DDCSPP avec appui de la fédération. Jusqu'à 3 m<sup>3</sup>/s les débits ne sont pas dissuasifs, et gros changement dans la pratique de la randonnée aquatique, qui devient beaucoup plus engagée, quand on passe de 1.5 à 3.

M. REQUENA rappelle qu'au-delà de 3 m<sup>3</sup>/s la navigation est possible : développement de locations activités embarquées possible.

- **Solution à examiner, qui permettrait d'augmenter** le débit de base les années à forte hydrologie, comme 2018, sans réviser le débit réservé dans l'immédiat :
  - Limiter le nombre de lâchers hebdomadaires (2, 3 ?), et restituer le reste du débit excédentaire sous forme d'un débit constant (entre 1,5 et 2 m<sup>3</sup>/s ; jusqu'à 3 m<sup>3</sup>/s ?) ⇒ **questions de sécurité se reposent**

Mme LE NORMANT indique que de telles modalités seraient beaucoup trop complexes à gérer par l'exploitant.

La restitution des résultats des suivis réalisés par la MRE permettra de discuter avec l'ensemble des acteurs des suites à donner.

Courrier à prévoir de la CLE à la DREAL par rapport aux procédures de renouvellement de concessions (calendrier, modalité d'association de la CLE).

#### **Demande 4 – Gestion des lâchers estivaux**

Rappel décisions de la CLE du 19/12/17 :

- Pas de dérogation aux cotes touristiques fixées, garder les règles fixées par le SAGE
- Pas de dérogation aux conditions actuelles de réalisation des lâchers estivaux (réalisés avec les débits entrants excédentaires), pas de possibilité de « lâchers payants »

- **Regroupement des 2 lâchers sur 2 jours :**
  - 2 lâchers à 10 non consécutifs = 34 h\*10 m<sup>3</sup>/s = **1 224 000 m<sup>3</sup>**
  - 2 lâchers à 10 consécutifs = 41 h\*10 m<sup>3</sup>/s = **1 476 000 m<sup>3</sup>** (perte de 252 000 m<sup>3</sup>) (*≈ 41 % d'un lâcher*)

Mme LE NORMANT indique que cet été un regroupement des lâchers supplémentaires par rapport aux lâchers des mardi et vendredi a été effectué.

Sur l'impact des lâchers, M. OLIVARI indique que les études montraient surtout les impacts des variations en période de reproduction, pas forcément en été.

M. BAUDRY pose la question de la plus-value de cette mesure, des variations de débit ayant lieu toute l'année.

Nécessité de prendre en compte tous les aspects (bénéfiques / inconvénients de 2 lâchers séparés dans la semaine : température, qualité de l'eau...)

Regroupement des deux jours de lâcher estivaux à rediscuter avec les professionnels de Castellane et la Palud ; nécessité de prendre en compte tous les aspects (bénéfiques / inconvénients de 2 lâchers séparés ou regroupés dans la semaine : température, qualité de l'eau...)

### Réflexion sur le modèle économique, suites à donner

Deux réunions ont été organisées par le Parc et EDF, en lien avec l'agence EDF « Une rivière, un territoire Durance Méditerranée » créée pour pouvoir travailler sur le développement territorial.

Suite aux difficultés rencontrées lors de la saison estivale 2017 en lien avec la situation de sécheresse (impossibilité de réalisation de 2 lâchers hebdomadaires), l'objet était d'échanger sur les suites à donner, notamment pour trouver des solutions pérennes et partagées pour répondre à la variabilité de l'hydrologie et au manque d'eau.

- Quelles démarches engager / accompagnement des professionnels, évolution des activités (réduire dépendance à l'eau en situation de sécheresse, évolution du modèle économique, diversification, hors saison ...)?
- Réunion du 5 juin : pistes évoquées :
  - Structuration de l'offre (« packages » ; offres qualitatives (Marque)..)
  - Développement d'autres activités : itinérance (vélo, pédestre), patrimoines...
  - Information et communication (mettre accent sur activités terre, compagnies présentes à l'année, travailler image du territoire)

Très peu de professionnels étaient présents à ces réunions, cette réflexion ne pourra avancer que s'il y a une demande et une volonté de leur part.

## Points d'actualité

M. ESPITALIER, en tant que Président de la commission gouvernance de l'EPTB Durance, propose de faire un point sur la démarche du SAGE Durance.

Il passe la parole à Sandrine DENHAIN et Philippe PICON, de l'EPTB Durance.

Sandrine DENHAIN indique que la démarche a été engagée par l'EPTB pour répondre au besoin d'amélioration de la gouvernance sur le bassin de la Durance, et notamment sur les questions importantes de gestion des sécheresses, de changement climatique, de grands transferts d'eau, de l'hydroélectricité...

La première étape consiste à travailler avec l'ensemble des acteurs de la Durance sur une vision stratégique, avant de choisir un outil adapté. Des ateliers de travail ont été organisés et ont réuni un grand nombre d'acteurs.

L'un des besoins est d'incarner politiquement le bassin de la Durance, pour être en capacité d'aller dialoguer avec les territoires qui utilisent l'eau.

La question du périmètre se pose : le périmètre de travail et de réflexion est celui du bassin versant de la Durance, mais il s'agit de travailler en subsidiarité avec les SAGE existants (Verdon et Calavon) : comment faire concrètement pour organiser cette subsidiarité ? Besoin d'un travail collectif et de prendre le temps nécessaire pour définir la démarche et l'organisation.

M. ESPITALIER rappelle qu'il s'agit d'une lourde tâche de présider la commission gouvernance chargée d'élaborer un périmètre. Il rappelle que 2 SAGE ne peuvent pas se superposer : comment organiser la complémentarité ? Une rencontre avec l'Agence et la DREAL va être organisée pour voir comment il est possible d'articuler ces démarches. Mais des échéances politiques se rapprochent : il sera difficile de mobiliser les élus sur ces questions fin 2019 ! Une présentation plus détaillée du projet de SAGE Durance sera prévue lors d'une prochaine CLE, avec un positionnement demandé.

M. PREVOST indique qu'il ne faut pas faire d'économie de temps et de pédagogie, la démarche du SAGE Durance ne doit ni s'opposer, ni se substituer, ni déstabiliser les démarches existantes. Les équilibres techniques et politiques sont précaires : attention à ne pas déstabiliser ce qui fonctionne.

## Présence à la réunion de la CLE du 20 novembre 2018

### Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

STRUCTURE / ZONE REPRESENTEE	NOM, PRENOM	PRESENT	POUVOIR A	POUVOIR DE	NOMBRE DE VOIX
Zone du Bas Verdon	Mme PHILIBERT-BREZUN Christiane, conseillère municipale à Vinon-sur-Verdon	×		M. WIGT, EPTB Durance	2
Zone du Haut-Verdon	M. Serge PRATO, Maire de Saint-André-les-Alpes		M. ESPITALIER, PNRV		
Zone de la tête du bassin versant	M. Bruno BICHON, maire de Thorame-Basse	×			1
Zone de l'Artuby	Siège vacant				
Zone du Jabron	M. Michel GIULIANO, conseiller municipal à Trigance				
Zone d'Andon	M. André VEYAN, conseiller municipal de Valderoure				
Zone du plateau Valensole	M. Alain ROUX, conseiller municipal à Gréoux-les-Bains				
Zone du Colostre	M. Patrick ROY, conseiller municipal à Roumoules				
Zone des massifs préalpins	M. Marcel CHAIX, Maire de Soleihais				
Zone des gorges du Verdon	M. Maxime AUDIBERT, conseiller municipal à Rougon	×			1
Zone du Haut Pays Varois	M. Jean-Pierre HERRIOU, conseiller municipal à Moissac Bellevue	×			1
Zone du lac de Sainte-Croix-du-Verdon	M. Olivier HIDALGO, conseiller municipal à Sainte-Croix-du-Verdon				
Parc naturel régional du Verdon	M. Bernard CLAP, Président du Parc				
Parc naturel Régional du Verdon	M. Jacques ESPITALIER, représentant du Parc	×		M. PRATO, zone du haut Verdon	2
Parc naturel Régional du Verdon	M. Jean-Pierre CIOFI, représentant du Parc				
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance	M. Yves WIGT, Président		Mme PHILIBERT-BREZUN, zone du bas Verdon		
Syndicat Mixte du Val d'Allos	Siège vacant Mme Geneviève PRIMITERRA	×			
Conseil Régional PACA	M. Jean BACCI, conseiller régional				
Conseil Régional PACA	M. David GEHANT, conseiller régional				
Conseil départemental du Var	Mme Nathalie PEREZ-LEROUX, conseillère départementale				
Conseil départemental du Var	M. Louis REYNIER, conseiller départemental				
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	M. Jean-Claude FERAUD, conseiller départemental				
Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence	Siège vacant M. Jacques BRES				
Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence	M. Jean-Christophe PETRIGNY, conseiller départemental				
Conseil départemental des Alpes Maritimes	Mme Michèle OLIVIER, conseillère départementale				
<b>TOTAL</b>	<b>26 dont 2 vacants</b>	<b>6 (+ 1 à régulariser dans arrêté)</b>			<b>7</b>

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

STRUCTURE	REPRESENTE PAR	NOM, PRENOM	PRESENT	POUVOIR A	POUVOIR DE	NOMBRE DE VOIX
EDF (Direction Energie Méditerranée)	Monsieur le Directeur d'EDF Unité de Production Méditerranée ou son représentant	Catherine LE NORMANT	X		UFC Que choisir	2
Chambre régionale de commerce et d'industrie	Monsieur le Président ou son représentant	M. Olivier CAVALLO		SCP		
Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale	Monsieur le Directeur général ou son représentant	François PREVOST Vincent KULESZA	X		CRCI	2
Chambre Départementale d'Agriculture du Var	Monsieur le Président ou son représentant					
Chambre Départementale d'Agriculture 04	Monsieur le Président ou son représentant					
FDPPMA du Var	Monsieur le Président ou son représentant	M. Louis FONTICELLI	X			1
FDPPMA 04	Monsieur le Président ou son représentant	M. Jean-Christian MICHEL	X			1
OUGC du bassin versant de l'Artuby	Monsieur le Président ou son représentant					
Groupement des Professionnels des sports d'eau vive du Verdon	Siège vacant	M. Guillaume REQUENA	X			
Fédération régional de FNE paca	Monsieur le Président ou son représentant					
Fédération française de canoë kayak	Monsieur le Président ou son représentant	Michel BAUDRY	X			1
CRPF Paca	Monsieur le Président ou son représentant					
Union régionale des consommateurs « Que Choisir » Paca	Madame la Présidente ou son représentant			EDF		
<b>TOTAL</b>	<b>13 dont 12 pourvus</b>		<b>5 (+ 1 à régulariser dans l'arrêté)</b>			<b>7</b>

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

STRUCTURE	REPRESENTE PAR	NOM, PRENOM	PRESENT	POUVOIR A	POUVOIR DE	NOMBRE DE VOIX
Préfecture coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée	Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin (représentation DREAL Rhône-Alpes (bassin Rhône-Méditerranée)) ou son représentant					
Préfecture coordonnatrice du SAGE	Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence ou son représentant	M. Christophe DUVERNE		MISEN 04		
Agence de l'Eau RM&C	Monsieur le Délégué ou son représentant	M. Laurent BOURDIN Mme Hélène JETHRIT	X			1
MISEN 04	Monsieur le chef de la MISEN des Alpes-de-Haute-Provence ou son représentant	M. Pierre GOTTARDI Mme Blandine BOEUF	X		Préfecture 04	2
MISEN 83	Monsieur le chef de la MISEN du Var ou son représentant	Mme Chantal REYNAUD	X			1
MISEN 06	Monsieur le chef de la MISEN des Alpes-Maritimes ou son représentant					
MISEN 13	Monsieur le chef de la MISEN des Bouches-du-Rhône ou son représentant					
ARS Paca	Monsieur le Directeur ou son représentant					
DRJSCS Paca	Monsieur le Directeur ou son représentant					
Camp militaire de Canjuers	Monsieur le Colonel ou son représentant					
Délégation inter régionale de l'ONEMA Languedoc Roussillon Paca	Monsieur le Délégué interrégional ou son représentant	M. Daniel PEDRETTI M. Pierre-Jean ALEM	X			1
Parc national du Mercantour	Monsieur le Directeur ou son représentant					
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>		<b>4</b>			<b>5</b>

Assistaient également à la séance :

M. Georges OLIVARI, MRE ; M. Gaël BARRERA, Région service eau et risques naturels ; Mme Florence BAGARRY, conseillère municipal à Mousties-Sainte-Marie ; Mme Julie COLOMB, DREAL Paca ; M. Julien SAELENS, Maison des Lacs ; M. Jean-Eric LOVERGNE, conseiller municipal à Aups ; M. Gilles CAUVIN, CDA 83 ; Mme Sandrine DENHAIN, SMAVD ; M. Philippe PICON, SMAVD ; M. Jacques LATON, AAPMA du bas Verdon